

DOSSIER DE PRESSE



**ÉLEVAGE EN FRANCE :
DES FERMES,
PAS DES USINES!**

MAI 2023

GREENPEACE

Contact presse :

Mélanie Veillaux

06 42 64 83 76

melanie.veillaux@greenpeace.org

Sommaire

<u>I / Fermes-usines : répartition et chiffres-clés</u>	5
1. Évaluation du phénomène des fermes-usines sur le territoire français	5
2. La carte en quelques chiffres	6
3. Le décryptage de Greenpeace France	9
<u>II / Fermes-usines : de multiples impacts délétères</u>	12
<u>III / À Landunvez, un environnement usé par la méga-porcherie</u>	19
1. L'histoire en quelques étapes	19
2. Un cas emblématique, qui pose de nombreux problèmes	21
<u>IV / Un autre modèle d'élevage est possible</u>	23
1. Pas d'agronomie sans élevage	23
2. Pour un élevage écologique, local et indépendant	23
<u>V / Les demandes de Greenpeace</u>	26
<u>VI / Ressources pour les médias</u>	28
<u>Annexe méthodologique</u>	29

Environ 60 % des animaux d'élevage en France sont concentrés dans 3010 fermes-usines, qui ne représentent que 3 % des fermes d'élevage !¹

Depuis de nombreuses années, Greenpeace soutient et défend un élevage écologique, local et indépendant, et dénonce l'industrialisation de la production animale – et en particulier le phénomène des fermes-usines d'élevage –, au cœur de plusieurs problématiques liées à la crise climatique et environnementale.

Pour illustrer l'industrialisation de l'élevage en France, **Greenpeace France a établi une nouvelle carte présentant la répartition des fermes-usines sur le territoire.** Avec cette carte, Greenpeace souhaite mettre en évidence les menaces que représente l'élevage industriel pour notre planète mais également pour les agriculteurs et agricultrices.

Greenpeace soutient les élevages qui respectent les éleveurs et les éleveuses, créent des emplois, garantissent le bien-être animal et protègent les écosystèmes, la biodiversité, le climat et notre santé.

Nous tenons également à rappeler que **la réduction de la consommation et de la production d'aliments issus de l'élevage est bénéfique pour la santé, l'environnement et le climat – un constat désormais largement partagé dans le monde scientifique².**

Le GIEC l'a d'ailleurs récemment souligné dans sa synthèse : l'un des meilleurs moyens de réduire notre empreinte carbone, à l'échelle individuelle, est d'adopter un mode alimentaire sain et durable, qui nécessite une diminution drastique des produits carnés.

¹ Sources utilisées pour effectuer ce calcul : base de données des ICPE d'élevage transmise par le ministère de la Transition écologique en janvier 2023 ; [GraphAgri 2022](#) ; Note du ministère de l'Agriculture intitulée "[Le bien-être et la protection des volailles de chair](#)" ; [Fiche technique sur le poulet de chair du Point Vétérinaire](#).

² Sources : Stehfest et al., 2009; Popp et al., 2010; Hedenus et al., 2014; Tilman & Clark, 2014; Schader et al., 2015; Springmann et al., 2016a; Rööß et al., 2017. Cités in [Less is more : scientific background on the Greenpeace vision of the meat and dairy system towards 2050](#)

Fermes-usines : définition

Les fermes-usines sont le symbole de l'élevage industriel.

Pour Greenpeace, elles se définissent par un grand nombre d'animaux élevés sur une exploitation qui ne dispose pas d'une surface suffisante pour produire leur nourriture et/ou pour épandre sans risque le lisier ou fumier qu'ils ont produit.

La définition d'une ferme-usine dépend donc beaucoup du territoire et notamment de la disponibilité en terres agricoles.

Alors que les partisans de l'agriculture industrielle affirment que plusieurs modèles d'agriculture peuvent et doivent coexister, la réalité est bien différente. En effet, **les modèles d'élevage respectueux des agriculteurs, des humains, des écosystèmes et du climat, et la production animale industrielle s'opposent et sont incompatibles** car cette dernière est prédatrice de ces modèles.

En plus de pénaliser l'existence de fermes à taille humaine et la survie des paysannes et paysans, les fermes-usines ont des impacts sur l'environnement et sur la santé des agriculteurs eux-mêmes, de leurs familles et des riverains.

L'élevage industriel, que ce soit pour produire de la viande, des œufs ou des produits laitiers, ne répond pas à l'objectif essentiel de nourrir le monde durablement, mais aux exigences d'un modèle économique fondé sur la productivité des animaux et leur rentabilité. Ce modèle repousse les limites du possible au détriment du bien-être animal et de la protection de la planète. C'est bien l'industrialisation et la surproduction qui posent problème, non pas l'élevage en tant que tel qui peut être pratiqué de manière écologique (voir partie IV).

I / Fermes-usines : répartition et chiffres-clés

1. Évaluation du phénomène des fermes-usines sur le territoire français

*En France, plus de **200 millions d'animaux d'élevage** peuvent actuellement être enfermés dans des fermes-usines³ : dans certaines de ces méga-exploitations, on recense même **jusqu'à 1,1 million de volailles ou encore 21 000 porcs** !*

Bien loin de l'image d'épinal de la poule qui picore dans son champ ou du cochon en plein air dans sa flaque de boue, ces établissements n'ont plus de "fermes" que le nom, et s'apparentent plutôt à des usines de production animale.

Selon la base de données qui nous a été transmise par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), **3010 fermes-usines d'élevage⁴ sont réparties dans 84 départements en France**, dont quatre en outre-mer.

La région Grand Ouest est de loin la plus concernée par ces méga-fermes : **près de 70 % des fermes-usines sont situées en Bretagne et dans les Pays de la Loire**.

Ces fermes-usines sont des "**installations classées pour l'environnement (ICPE) d'élevage, soumises à autorisation**" : elles doivent obtenir une autorisation préfectorale et faire l'objet d'une enquête publique en raison des impacts massifs qu'elles peuvent avoir sur l'eau, l'air, les sols, et des dangers qu'elles peuvent présenter pour l'environnement. Leur densité sur un territoire accentue d'autant plus cette pression environnementale.

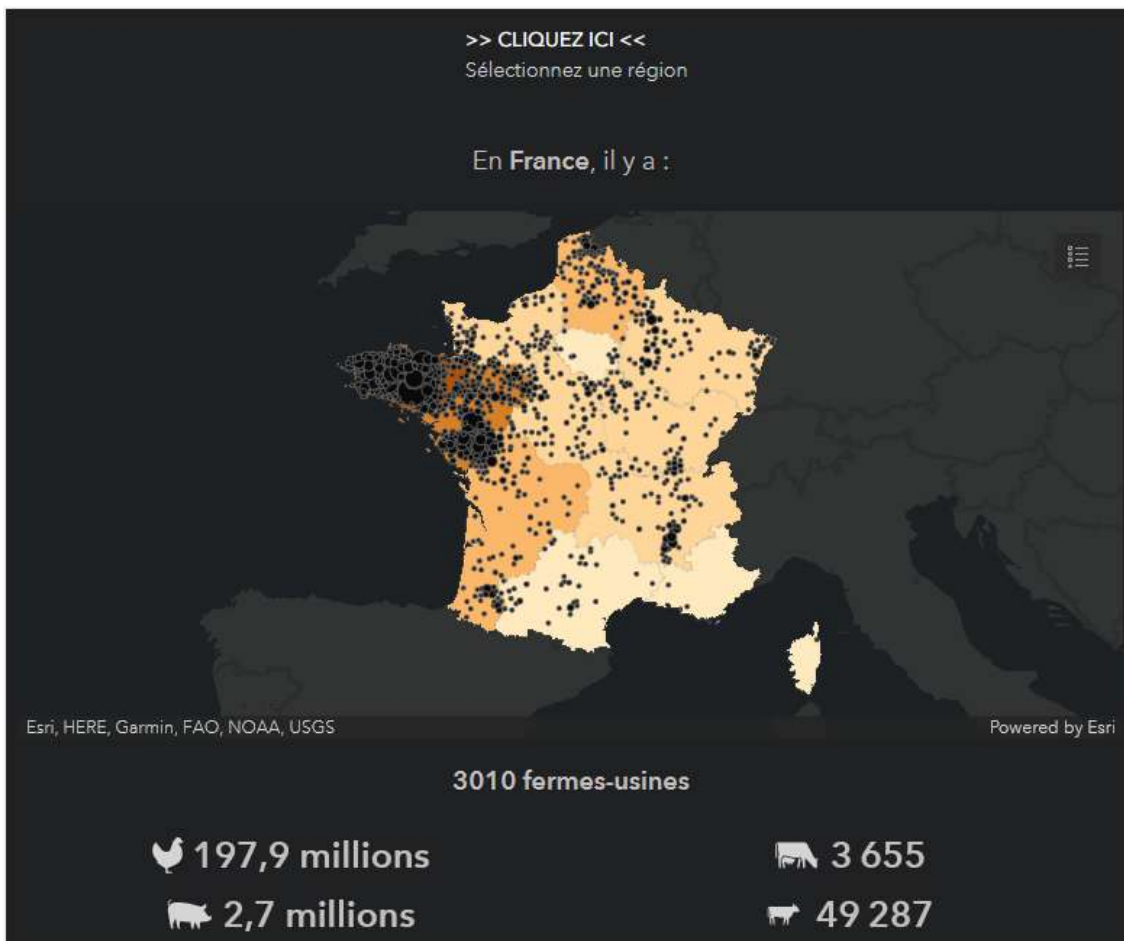
³ Il existe plus de 200 millions d'emplacements pour des animaux d'élevage dans les 3010 fermes-usines recensées.

⁴ Sont prises en compte uniquement les ICPE soumises à autorisation. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir annexe page 29.

Carte des fermes-usines en France

Carte interactive en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.greenpeace.fr/carte-fermes-usines-france/>



2. La cartographie en quelques chiffres

- 3010 fermes-usines dans 84 départements français
- Plus de 200 millions d'emplacements pour des animaux d'élevage dans les fermes-usines

Près de 70 % des fermes-usines françaises se concentrent sur 9 % du territoire, dans le Grand Ouest

- **Bretagne** : 1435 fermes-usines (48 %)
- **Pays de la Loire** : 563 fermes-usines (19 %)
- ◆ Les fermes-usines du Grand Ouest peuvent entasser **jusqu'à 134 millions d'animaux**. Ainsi, les deux tiers de l'ensemble des animaux des fermes-usines françaises sont concentrés sur 9 % du territoire.

Près de 50 % des fermes-usines sont concentrées sur trois départements

- **Côtes d'Armor** : 468 fermes-usines (16 %)
 - ◆ On recense 32 millions d'animaux qui peuvent être entassés dans les fermes-usines de ce département qui compte un peu plus de 600 000 habitants : il y a donc **50 fois plus d'animaux qui peuvent être enfermés dans des fermes-usines dans les Côtes d'Armor que d'habitants, soit 50 animaux pour un habitant.**
- **Finistère** : 445 fermes-usines (15 %)
- **Morbihan** : 422 fermes-usines (14 %)

Répartition des fermes-usines par filières

→ 75 % volailles⁵

- ◆ En 2020, 23 % des exploitations de poules pondeuses (soit 587 exploitations) détenaient 75 % des poules pondeuses.

→ 23 % porcs/truies

- ◆ En 2018, seulement 13,8 % des exploitations porcines (soit 2277 exploitations porcines) détenaient 64,2 % des porcins en 2018.⁶

→ 2 % bovins⁷

Détail du nombre d'animaux par filières⁸

→ **Volailles** : 198 millions d'emplacements

→ **Porcs et truies** : 2,7 millions d'emplacements

→ **Bovins** : 53 000 animaux

⁵ La base de données fournie par le MTES ne permet pas de distinguer les poules pondeuses des volailles de chair. Le terme "Volailles" regroupe donc les poules pondeuses et les volailles de chair.

⁶ Source : GraphAgri 2019. Agreste (le service statistiques du ministère de l'agriculture) nous a indiqué que les données sur 2020 et 2021 n'étaient pas consolidées, nous nous sommes donc appuyés sur le GraphAgri 2019.

⁷ Ce chiffre regroupe les veaux et autres bovins à l'engraissement (taurillons).

⁸ Les chiffres donnés pour les volailles, les porcs et les truies correspondent au nombre d'emplacements donc au nombre d'animaux potentiellement présents à un instant T sur la ferme-usine et non à la production sur l'année.

Les plus grosses fermes-usines

→ **Volailles : plus d'un million de poules pondeuses** élevées dans une ferme-usine de l'Oise (Hauts-de-France).

- ◆ C'est plus que le nombre d'habitants des villes de Lyon et Toulouse réunies !
- ◆ Les propriétaires-exploitants déclarent qu'ils commercialisent près de 700 millions d'œufs par an, soit **presque 2 millions par jour !**

→ **Porcs : près de 21 000 porcs dans une ferme-usine** dans le Finistère (Bretagne)

- ◆ À l'année, cette ferme-usine produit environ **43 000 porcs.**

3. Le décryptage de Greenpeace

Greenpeace démontre, à travers cette carte, une hyper-spécialisation en élevage de la région Grand Ouest, et dénonce une pression environnementale excessive et insoutenable : les $\frac{2}{3}$ des animaux des fermes-usines sont concentrés sur seulement 9 % du territoire français. Le département des Côtes d'Armor compte à lui seul près de 32 millions d'emplacements pour des animaux d'élevage, soit autant que le nombre d'habitants du Portugal, de la Grèce et de la Belgique réunis !

Alors que les fermes-usines ne représentent que 3% des exploitations d'élevage en France, elles concentrent 60% des animaux d'élevage⁹. Par exemple, les

⁹ Sources utilisées pour effectuer ce calcul : base de données des ICPE d'élevage transmise par le ministère de la Transition écologique en janvier 2023 ; [GraphAgri 2022](#) ; Note du ministère de l'Agriculture intitulée "[Le bien-être et la protection des volailles de chair](#)" ; [Fiche technique sur le poulet de chair du Point Vétérinaire](#).

exploitations de plus de 2000 porcins détiennent près des deux tiers du nombre total de porcins en France¹⁰.

La filière bovine¹¹ est moins concernée à l'heure actuelle par le phénomène des fermes-usines mais la tendance est à l'agrandissement puisque le cheptel moyen par exploitation laitière continue à augmenter¹². Les fermes du type des "1000 vaches" ne sont pas du tout représentatives de l'état de l'élevage bovin en France mais constituent néanmoins un symbole fort de la tendance à l'industrialisation. Elles pourraient ainsi devenir demain une forme de norme, comme c'est déjà le cas aux Pays-Bas.

En Espagne, une coopérative souhaite construire une usine de plus de 23 000 vaches laitières¹³. Si ce projet voit le jour, il s'agira de la plus grosse ferme laitière en Europe et de l'une des plus grandes dans le monde.

L'industrialisation de l'élevage est indéniable et se poursuivra si rien n'est mis en œuvre pour l'enrayer.

Au-delà de l'industrialisation, c'est la question de l'avenir de l'élevage et des éleveurs dans son ensemble qui se pose : jusqu'où ira cette course à l'agrandissement ? Est-ce le modèle d'élevage que nous souhaitons ?

¹⁰ Source : [GraphAgri 2019](#), page 165. Les données datent de 2018 : en effet, le service statistique du ministère de l'Agriculture nous a indiqué que les données de 2020 et 2021 n'étaient pas consolidées.

¹¹ Par filière bovine, on entend veaux, taurillons, bovins à l'engraissement et vaches laitières.

¹² S'il persiste un élevage laitier "à taille humaine", la tendance générale est à l'agrandissement puisque le cheptel moyen par exploitation laitière continue à augmenter : voir [GraphAgri 2022](#), page 161.

¹³ <https://www.foodandwatereurope.org/wp-content/uploads/2018/10/FoodandWaterEuropeEnglishNoviercasmegafarm.pdf>

Des millions d'animaux... pour qui ?

Une récente étude¹⁴ a montré que **les filières françaises de lait, de porc et de volaille de chair exportent respectivement 42 %, 39 % et 25 % de leur production.** La part de ces exportations destinée aux pays en développement est en augmentation et concerne essentiellement des produits très bas de gamme comme le “poulet export”, les bas morceaux du porc ou le lait en poudre. Une situation ubuesque quand on sait que la France importe en parallèle des morceaux (notamment de poulet et de porc) plus haut de gamme pour répondre à la demande alimentaire de la population française.

¹⁴ RAC, Greenpeace France, Oxfam, [Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme](#), octobre 2022.

II / Fermes-usines : de multiples impacts délétères

Les conséquences négatives de ces méga-fermes sont nombreuses.

1. Pollution de l'eau

L'élevage industriel a un impact majeur sur la pollution de l'eau, notamment en raison des déjections animales et des produits vétérinaires utilisés.

→ Focus sur les nitrates

Les nitrates sont naturellement présents dans l'environnement, mais leur excès est néfaste pour l'environnement. La présence excessive de nitrates dans les milieux aquatiques (cours d'eau, nappes phréatiques...) est due essentiellement à l'agriculture et principalement à l'élevage : elle participe à **l'eutrophisation des milieux aquatiques et favorise la prolifération de végétaux à la surface, tels que les algues vertes**. De plus, la qualité de l'eau en est gravement altérée et l'eau potable que nous consommons peut être contaminée : environ 25 % de l'exposition alimentaire aux nitrates provient de la consommation de l'eau potable¹⁵.

La présence de nitrates est étroitement liée aux conditions locales et aux concentrations d'animaux sur un territoire donné. Il existe donc **une corrélation entre la concentration de nitrates dans les eaux de surface et la densité des élevages**¹⁶.

2. Pollution de l'air : les émissions d'ammoniac

Les émissions d'ammoniac sont principalement liées à l'élevage, que ce soit à travers des émissions directes liées à l'urée, aux déjections et leur épandage ou à travers des émissions indirectes liées aux engrais de synthèse nécessaires à la

¹⁵ ANSES, 2022. Réduire l'exposition aux nitrites et aux nitrates dans l'alimentation.

<https://www.anses.fr/fr/content/reduire-l'exposition-aux-nitrites-et-aux-nitrates-dans-l'alimentation>

¹⁶ Heinrich-Böll-Stiftung, *Fertilizers: too much of a good thing*, 2021.

<https://eu.boell.org/en/2021/09/07/fertilizers-too-much-good-thing>

production de l'alimentation animale. Il existe une nette corrélation entre la concentration d'ammoniac dans l'atmosphère et la densité des élevages¹⁷.

En Europe, l'élevage est responsable de 87% des émissions d'ammoniac¹⁸.

Bien que l'ammoniac soit un élément naturel, **sa concentration excessive dans l'air, l'eau et les sols peut générer plusieurs impacts sur l'environnement**. Et même s'il reste peu de temps dans l'atmosphère, il engendre une cascade d'effets sur la faune, la flore et la qualité de l'air.

Tout comme les nitrates, l'ammoniac participe à **l'eutrophisation des milieux aquatiques et favorise la prolifération de végétaux** à la surface (dont les algues vertes). Il contribue aussi au phénomène de pluies acides, à l'acidification des eaux et des sols, ce qui peut affecter leur activité biologique et altérer leur structure.

De plus, **l'ammoniac est un précurseur des particules fines¹⁹, qui nuisent à la santé de toute la population : il contribue ainsi aux pics de particules fines**, très néfastes pour notre santé. De même, il affecte plus particulièrement la santé des agriculteurs et des animaux, notamment dans les bâtiments où la concentration est la plus élevée.

3. Impact sur le climat avec l'émission de gaz à effet de serre

De par la surproduction de viandes et de produits laitiers, l'élevage dans son ensemble est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde²⁰. Autant que le secteur des transports.

¹⁷ Erisman, J.W., Grennfelt, P., and Sutton, M. (2001) Nitrogen emission and deposition: The European perspective. *TheScientificWorld* 1, 879–896.

¹⁸ Westhoek H., Lesschen J.P., Leip A., Rood T., Wagner S., De Marco A., Murphy-Bokern D., Pallière C., Howard C.M., Oenema O. & Sutton M.A. (2015) Nitrogen on the Table: The influence of food choices on nitrogen emissions and the European environment. (European Nitrogen Assessment Special Report on Nitrogen and Food.) Centre for Ecology & Hydrology, Edinburgh, UK. Ce chiffre comprend la totalité des émissions associées à l'élevage, qu'elles soient directes ou indirectes.

¹⁹ L'ammoniac peut se recombinaer dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines (PM_{2,5}). On observe ainsi une contribution importante de l'ammoniac aux pics de particules fines au début du printemps, période d'épandage de fertilisants et d'effluents d'élevage.

²⁰ Source : [FAO document 2013, Gerber et al 2013](#)

En France, l'élevage représente 57 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole français (soit 70 Mtéq CO₂)²¹.

→ Focus sur le méthane

L'élevage est également un important contributeur aux émissions de méthane, qui est un gaz à effet de serre très puissant car son pouvoir de réchauffement global est très élevé. **À l'échelle européenne, l'élevage contribue à hauteur de 54 % aux émissions de méthane** liées aux activités humaines et il représente la quasi-totalité des émissions de méthane d'origine agricole. La France est le principal contributeur européen aux émissions de méthane d'origine agricole. En France, l'élevage représente 67 % des émissions nationales de méthane²².

La réduction des émissions méthane, en raison de l'énorme pouvoir de réchauffement de ce gaz, est l'option la plus rapide dont dispose l'humanité pour réduire rapidement le réchauffement climatique et se laisser ainsi le temps nécessaire pour décarboniser l'ensemble de l'économie²³.

4. Utilisation des terres agricoles

L'élevage monopolise une part disproportionnée des terres agricoles : 63 % des terres arables²⁴ en Europe servent à produire l'alimentation des animaux d'élevage²⁵.

Par ailleurs, les surfaces utilisées hors de l'UE pour cultiver le soja importé pour l'alimentation animale représentent près de 12 millions d'hectares, soit les surfaces du Benelux et du Danemark réunies²⁶. Cette dépendance entrave l'autonomie protéique de la France et notre souveraineté alimentaire.

5. Impacts sur la santé

L'entassement des animaux dans un espace confiné favorise l'apparition et la diffusion de maladies et donc l'usage notamment préventif d'antibiotiques, dont

²¹ Source : Climagri / Solagro

²² Pour l'ensemble des chiffres de ce paragraphe : [Agence européenne pour l'environnement, National emissions reported to the UNFCCC and to the EU Greenhouse Gas Monitoring Mechanism](#), année 2019.

²³ [United Nations Environment Programme and Climate and Clean Air Coalition, Global Methane Assessment: Benefits and Costs of Mitigating Methane Emissions](#), 2021.

²⁴ Les terres arables sont les terres cultivables car elles peuvent être labourées. Elles ne comprennent donc pas les prairies permanentes, ni les cultures permanentes comme les vignes.

²⁵ Greenpeace European Unit, [Feeding the problem](#), février 2019.

²⁶ Greenpeace France, [Pour une agriculture locale et écologique : place à l'autonomie protéique](#), 2020.

la sur-utilisation contribue au phénomène d'antibiorésistance²⁷ avec des conséquences dramatiques sur la santé humaine. Par ailleurs, cette intensification de la production animale peut augmenter non seulement le risque de zoonoses mais également le taux de transmission de certaines zoonoses^{28 29 30}.

6. Déforestation importée

L'industrialisation de l'élevage va de paire avec la hausse de la production du soja en Amérique du Sud, utilisé pour nourrir nos animaux d'élevage. Cette production de soja pour l'alimentation animale, qui nécessite le recours à des pesticides et engrais de synthèse, contribue massivement à la déforestation³¹, et engendre également des pertes de biodiversité et des pollutions dans la forêt amazonienne et la savane du Cerrado, au Brésil, et dans la forêt du Chaco, en Argentine.

Chaque année, l'Union européenne importe environ 33 millions de tonnes de soja, majoritairement en provenance d'Amérique du Sud, et 87 % du soja utilisé en Europe est destiné à l'alimentation animale³². C'est le premier moteur de déforestation importée en Europe entre 2005 et 2017, devant l'huile de palme et la viande de bœuf³³.

7. Bien-être animal

Des centaines de vaches, des milliers de cochons et des dizaines de milliers de volailles sont entassés dans des bâtiments, sans aucun respect du comportement naturel ni de leur bien-être.

²⁷ Source : communiqué de presse de l'Organisation mondiale pour la santé du 7 novembre 2017 : [Cessons d'utiliser des antibiotiques chez des animaux en bonne santé](#)

²⁸ Jones, B.A. et al., (2013). Zoonosis emergence linked to agricultural intensification and environmental change. PNAS 110 (21). 8399-8404; <https://www.pnas.org/content/pnas/110/21/8399.full.pdf>

²⁹ Graham JP, et al. (2008) The animal-human interface and infectious disease in industrial food animal production: Rethinking biosecurity and biocontainment. Public Health Rep 123(3):282-299

³⁰ Gilchrist, M. J., Greko, C. et al. (2007) The potential role of concentrated animal feeding operations in infectious disease epidemics and antibiotic resistance. Environmental Health Perspectives 115(2): 313-316

³¹ Greenpeace, [Mordue de viande : l'Europe alimente la crise climatique par son addiction au soja](#), juin 2019.

³² Id.

³³ WWF, [Quand les européens consomment, les forêts se consomment](#), avril 2021.



Porcherie industrielle ©Greenpeace

8. Conséquences économiques et sociales pour les éleveurs et éleveuses

Les fermes-usines enferment les agriculteurs et agricultrices dans une dynamique destructrice : elles peuvent se retrouver “intégrées”, c’est-à-dire contrôlées en partie par des entreprises ou coopératives. C’est souvent le cas des exploitations de volailles, où les poussins et l’aliment sont fournis par l’acheteur, l’éleveur se retrouvant alors dans un rôle unique “d’exécutant”, qui doit pourtant assumer tous les risques tout seul. **Les éleveurs perdent ainsi en autonomie et sont confrontés à l’endettement et à l’agrandissement de fermes qui deviennent intransmissibles ou inaccessibles financièrement³⁴.**

9. Ruralité et territoires : hyper-spécialisation et concentration

Près de 70 % des fermes-usines sont concentrées sur 9 % du territoire (Bretagne et Pays de la Loire). **Plus les fermes-usines sont nombreuses à l’échelle d’un territoire, plus la pression environnementale y est importante.**

³⁴ L’intransmissibilité correspond à l’impossibilité de transmettre une exploitation agricole à un potentiel repreneur. Voir : Confédération paysanne, [Industrialisation de l’agriculture : comment la définir ? Pourquoi la combattre ?](#), 2019

La simplification extrême des productions animales (l'hyperspécialisation des régions) et l'apparition de monocultures sont à l'origine de graves dégradations environnementales et sociales, au profit d'une poignée d'agro-industriels.

Par ailleurs, **la disparition des fermes³⁵ et l'accaparement des terres agricoles par des fonds d'investissements privés³⁶ conduisent à la concentration d'exploitations toujours plus grandes, telles que les fermes-usines³⁷**. Étant donné le contexte de déprise agricole sur de nombreux territoires, la réduction de la production de produits animaux est d'ores et déjà en cours (hormis pour la volaille) et se fait au profit d'un faible nombre de fermes-usines et au détriment du tissu rural et du nombre d'agriculteurs. Il est ainsi indispensable d'acter un objectif de réduction de la production afin de se doter de moyens d'accompagnement concrets pour une transition vers un élevage écologique.

³⁵ Entre 2010 et 2020, 100 000 fermes et 80 000 emplois agricoles salariés ont disparu, et la concentration des terres est un facteur déterminant de cette hémorragie. Source : Terre de Liens, [État des terres agricoles en France](#), 2022.

³⁶ Aujourd'hui les sociétés agricoles financiarisées, marquées par la présence d'investisseurs non agricoles, possèdent 640 000 ha de terres et contrôlent 14 % de la surface agricole. Source : Terre de Liens, [État des terres agricoles en France](#), 2022.

³⁷ La taille moyenne des fermes a doublé en 30 ans, pour atteindre 69 hectares aujourd'hui. Les grandes exploitations, estimées à 136 hectares en moyenne, couvrent 40 % de la surface agricole, mais ne représentent qu'une ferme sur cinq. Ce sont les seuls types de fermes qui ont vu leur nombre progresser ces dernières années. Source : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Recensement agricole 2020.

Quid de la consommation de viande en France ?

Un récent sondage³⁸ révèle que de plus en plus de Françaises et Français souhaitent manger moins de viande : **plus d'un sur deux affirme manger moins de viande qu'il y a trois ans**, dont 45 % pour des raisons écologiques et 53 % pour faire des économies.

Au niveau des cantines scolaires, **l'obligation de proposer une option végétarienne quotidienne ou deux menus végétariens** par semaine suscite **l'adhésion de 81% des Français·es** – un score qui s'élève à 85 % au sein des catégories populaires.

Enfin, **85 % de la population française attend des mesures pour limiter les élevages intensifs**, 90 % souhaite que l'État soutienne les **élevages durables** et 82 % est favorable à **l'arrêt de la vente des viandes issues des élevages les plus intensifs** dans les supermarchés.

³⁸ [Baromètre sur la consommation de viande des Français et leurs attentes vis-à-vis des pouvoirs publics](#), Harris Interactive et le Réseau Action Climat, avril 2023

III / À Landunvez, un environnement usé par la méga-porcherie

À Landunvez, commune de 1500 habitants dans le Finistère, la méga-porcherie “Avel Vor” compte 12 000 emplacements de porcs (pour une production annuelle de 26 000 porcs charcutiers), ce qui représente huit cochons pour un habitant.

Cette usine à cochons est devenue en quelques années un cas emblématique de l’industrialisation de l’élevage mais surtout un cas polémique pour de nombreuses raisons.

1. L’histoire en quelques étapes

Une autorisation préfectorale accordée... malgré un avis défavorable

En 2015, le propriétaire de la SARL Avel Vor demande une autorisation préfectorale pour porter son cheptel de 8965 à 12 000 animaux, soit près de 26 000 porcs charcutiers produits par an et 60 tonnes de lisier par jour. Suite à une première enquête publique, **le commissaire-enquêteur émet un avis défavorable à cette extension**. Pourtant, en avril 2016, le préfet du Finistère accorde son autorisation au projet d’agrandissement d’Avel Vor. Le propriétaire commence alors les travaux d’agrandissement et de modernisation. Le chantier s’achève en 2017.

Une double annulation par la justice administrative

Saisi par l’association Eau et Rivières de Bretagne, le tribunal administratif de Rennes a annulé, le 17 mai 2019, l’arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016. Contestant ce jugement, le propriétaire fait appel : le tribunal de Nantes confirme à son tour l’annulation de l’arrêté en 2021, en raison de “l’insuffisance de l’étude d’impact initiale”. **Le préfet en place lui accorde malgré tout une dérogation**

d'exploitation, lui permettant de concentrer 12 000 animaux, et lui demande de régulariser son extension.

Une extension finalement régularisée envers et contre tout

Le 14 février 2022, le préfet du Finistère ouvre une deuxième enquête publique, qui se conclut (contrairement à la première) par un avis favorable du nouveau commissaire-enquêteur, émis en mai 2022³⁹. C'est ainsi que **l'extension de la porcherie est régularisée le 8 novembre 2022 par décision officielle du préfet**, avec le feu vert du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), dont la composition est contestée car favorable au propriétaire⁴⁰, et malgré une forte opposition des riverains.

Par ailleurs, il est à noter que pour obtenir la régularisation de son extension, le dirigeant de la SARL Avel Vor a bénéficié de l'appui d'un solide réseau professionnel : il est en effet le président de la coopérative Evel'up (deuxième groupement français avec 830 éleveurs porcins adhérents) et vient tout juste d'être élu en avril 2023 président de la section porcine de la fédération des coopératives agricoles françaises (La Coopération agricole)⁴¹.

Une plainte déposée contre X

Le 9 novembre 2022, le collectif "Stoppons l'extension d'Avel Vor"⁴² dépose une **plainte contre X pour "mise en danger de la vie et de la santé d'autrui"**. En janvier 2023, le pôle régional judiciaire spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement a ouvert une enquête préliminaire pour faire la lumière sur la ferme-usine de Landunvez.

³⁹ <https://splann.org/wp-content/uploads/2022/07/220522-Splann-Avel-Vor-Rapport-denquete-publique.pdf>

⁴⁰

<https://www.mediapart.fr/journal/economie/260722/dans-le-finistere-une-megaporcherie-s-approche-d-une-regularisation-contestee>

⁴¹

<https://www.lacooperationagricole.coop/ressources/philippe-bizien-nouveau-president-de-la-section-porcine-de-la-cooperation-agricole>

⁴² Le Collectif est composé de trois associations : Eau et Rivières de Bretagne, AEPI (Avenir et environnement en pays d'Iroise) et APPCL (Association pour la Protection et la Promotion de la côte des Légendes)



Vue aérienne de la porcherie Avel Vor ©Greenpeace

2. Un cas emblématique, qui pose de nombreux problèmes

Un environnement usé

Plages fermées, eau dégradée, pollution de l'air... Dans la plainte déposée, le collectif pointe une zone sinistrée pour la qualité des eaux depuis un grand nombre d'années. L'impact sur la qualité de l'eau du territoire est d'ailleurs déjà visible (via les algues vertes par exemple⁴³) et met en péril la santé des riverains. Le collectif dénonce également des infractions au code de l'environnement ainsi qu'une mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Le collectif indique aussi que la production de lisier de cette méga-porcherie génère une pollution de l'air non visible mais aux conséquences lourdes pour la santé de la population du secteur. En effet, 33 tonnes d'ammoniac sont émises chaque année par la ferme-usine, dont 6,6 tonnes sous forme de retombées azotées dans un rayon d'un kilomètre autour de l'élevage industriel. À noter que l'exploitation se situe à moins de 500 m du bourg où se trouve une école, une crèche, un lotissement, des équipements sportifs ou encore des commerces.

⁴³ Greenpeace France, [De l'élevage industriel aux algues vertes en Bretagne, les errements de la politique agricole ?](#), juillet 2019

Un déni de justice

Malgré ce feuilleton judiciaire qui a établi, à deux reprises, que la méga-porcherie n'aurait pas dû être agrandie, celle-ci a obtenu le feu vert du préfet. Cette situation est incompréhensible car elle montre que le premier avis du commissaire-enquêteur n'a pas été suivi (celui-ci n'a d'ailleurs pas été renouvelé dans ses fonctions), tout comme les deux annulations par les tribunaux administratifs.

La deuxième enquête publique a conclu à un avis favorable à l'extension malgré des réserves de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, qui a pointé des carences dans le projet. Les effets de cumuls des pollutions ont notamment peu été prises en compte dans l'analyse du commissaire enquêteur, alors que tout projet se doit de prendre en compte la densité globale d'élevages présents sur son territoire⁴⁴. De même, ce dernier affirme que "la population locale s'est moyennement intéressée au projet soumis à l'enquête" alors qu'il a lui même reçu 31 visites, 259 courriels et une pétition de 3298 signatures, et que son rapport montre que la fréquentation du public est allée crescendo au fil des cinq demi-journées de sa permanence. Force est de constater que l'opposition locale n'a pas été entendue dans cette deuxième enquête.

⁴⁴ « Le risque d'effet cumulé avec les élevages voisins ne peut raisonnablement pas être évalué comme faible, contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier [produit par l'éleveur] ». Source : [Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la régularisation de l'extension d'un élevage porcin à Landunvez \(29\)](#), février 2021

IV / Un autre modèle d'élevage est possible

1. Pas d'agronomie sans élevage

Greenpeace tient à réaffirmer une vérité fondamentale : l'élevage est primordial pour l'équilibre de l'agriculture et de la société en général. C'est très simple, il n'existe pas d'agronomie sans élevage. Indispensables et indissociables du système agricole, **les animaux d'élevage permettent d'optimiser l'utilisation et le cycle des nutriments, et contribuent ainsi à un cercle vertueux** : les animaux produisent de l'engrais naturel grâce à leurs déjections qui permettent ainsi de nourrir les cultures.

L'enjeu est donc de recentrer le débat sur les formes d'élevage que nous souhaitons pour demain et les volumes de production de viande, d'œufs et de produits laitiers, afin que notre système alimentaire et agricole renforce sa résilience face aux multiples crises sociale, économique, sanitaire et environnementale⁴⁵.

2. Pour un élevage écologique, local et indépendant

Greenpeace soutient et défend un modèle d'élevage local, indépendant et écologique⁴⁶. C'est-à-dire un modèle d'élevage qui respecte les agriculteurs et agricultrices, crée des emplois, garantit le bien-être animal et protège les écosystèmes, la biodiversité, le climat et notre santé.

⁴⁵ Voir également "[Quel élevage voulons-nous pour demain ?](#)", publié par le Collectif Nourrir, mars 2023.

⁴⁶ Voir tribune collective "[Pas d'agriculture sans élevage !](#)", *Ouest-France*, 27/02/2023.

Face à la crise environnementale en cours, ce modèle est le seul qui garantisse des conditions économiques, sociales et sanitaires qui permettent aux éleveurs et aux éleveuses de vivre dignement de leur travail.

Les formes d'élevage alternatives à l'élevage industriel, qu'ils soient paysan, écologique ou biologique, favorisent la biodiversité en s'appuyant sur l'utilisation de prairies, pâtures et résidus pour l'alimentation des animaux. Le but est de réduire au maximum l'utilisation des terres arables et éviter ainsi la concurrence avec les terres destinées à l'alimentation directe des humains, pour protéger les écosystèmes naturels au sein d'un système alimentaire mondial équitable. C'est aussi un facteur de dynamisme territorial permettant la relocalisation d'une alimentation de qualité et accessible.

Ces modèles d'élevage permettent l'autonomie de l'agriculture dans son ensemble pour ne plus dépendre, entre autres, des engrais de synthèse et donc du gaz russe⁴⁷. Les agriculteurs sont aussi autonomes dans leurs pratiques et donc plus résilients dans un contexte où la crise climatique et la volatilité du prix des matières premières sont de plus en plus fortes.

⁴⁷ Greenpeace France, FNH, Terre Solidaire, Amis de la Terre, "[Agriculture, alimentation et guerre en Ukraine : décryptage en 11 questions](#)", mai 2022

Greenpeace définit l'élevage écologique sur la base des critères suivants⁴⁸ :

- ★ Les animaux sont nourris avec des aliments qui ne sont pas nécessaires à l'alimentation humaine et qui respectent la biodiversité et le climat.
- ★ La fertilité du sol est entretenue grâce au fumier, au compost et au bouclage des cycles de nutriments.
- ★ L'élevage favorise la biodiversité à tous points de vue (pâturages, prairies, races et alimentation animale).
- ★ Les pesticides de synthèse et les OGM sont bannis de la production des aliments pour les animaux.
- ★ Les aliments pour les animaux sont produits le plus possible localement, et ne participent en aucun cas à la déforestation ou à la destruction d'écosystèmes précieux.
- ★ L'usage d'antimicrobiens est limité pour le traitement médical des animaux.
- ★ Les normes les plus strictes en matière de bien-être animal sont respectées.
- ★ Le respect des droits humains est garanti tout au long de la chaîne de production (éleveurs, producteurs, communautés rurales, communautés affectées).

⁴⁸ Greenpeace, [Manger moins mais mieux](#), pages 40 et 41, 2018.

V / Les demandes de Greenpeace

Une loi d'orientation agricole doit être votée cette année. Pour Greenpeace, celle-ci ne sera pas réussie sans une remise en cause fondamentale de notre système d'élevage. Cela passera par la reconnaissance de la nécessité de **réduire nos volumes de production et de consommation de produits issus de l'élevage au profit d'un élevage écologique, local et indépendant, pourvoyeur d'emplois de qualité et respectueux de notre planète comme de ses habitants.**

Greenpeace milite ainsi pour la création d'un "plan Marshall" en faveur d'une installation et de pratiques durables, respectueuses des limites planétaires, des consommateurs et des agriculteurs eux-mêmes.

Ce "plan Marshall" doit notamment permettre de:

1. Mettre un terme à l'industrialisation de l'élevage, avec :

→ un **moratoire national sur la construction ou l'extension de fermes-usines**, c'est-à-dire sur la délivrance d'autorisations pour les ICPE d'élevage, que ce soit pour des projets de création ou d'extension ;

→ la mise en place immédiate de **moratoires régionaux** dans les zones où la concentration de fermes-usines ou d'animaux est aujourd'hui particulièrement critique.

2. Favoriser une déspecialisation des régions, avec :

→ la **mise en place de systèmes de quotas et de minima/planchers par filière et par région** ;

→ des dispositifs d'incitations financières fortes permettant de favoriser l'installation de certaines filières par rapport à d'autres en fonction des régions ;

→ un soutien à l'installation renforcé pour les systèmes de polyculture-élevage ainsi que pour la production de légumineuses.

3. Renforcer et soutenir l'élevage écologique, avec :

- une **réforme qui favorise** l'installation d'élevages écologiques, autonomes et économes dans les régions déficitaires en élevage, notamment à l'aide d'outils de régulation foncière ;
- l'augmentation de la dotation jeunes agriculteurs pour les porteurs de projets en élevage biologique ;
- l'adoption de mesures visant à atteindre l'objectif européen de 25 % de SAU en bio en 2030, notamment la mise en place d'incitations spécifiques à l'installation en bio, la reconnaissance et le financement de la diversité d'acteurs.

4. Démocratiser la gouvernance de notre système agricole et alimentaire, avec :

- la mise en place d'un scrutin à la proportionnelle pour les **élections aux Chambres d'agriculture** ;
- l'**ouverture des Chambres d'agriculture à la société civile** pour en faire de vrais lieux de débats et de construction.

VI / Ressources pour les médias

Greenpeace France met à disposition des médias et journalistes :

- [Photos et vidéos sur la médiathèque Greenpeace International](#) (conditions d'utilisation précisées pour chaque visuel).

- **Contacts :**
 - ◆ éleveurs et éleveuses écologiques
 - ◆ riverains de fermes-usines et de collectifs locaux
 - ◆ scientifiques

- **Un fichier excel avec des chiffres sur les ICPE d'élevage soumises à autorisation par filière, par région et par département** (disponible sur demande).

Contact presse :

Mélanie Veillaux

melanie.veillaux@greenpeace.org

06 42 64 83 76

Annexe méthodologique

La base de données des ICPE

Il n'existe pas de données officielles pour dénombrer précisément les fermes-usines. Pour illustrer le phénomène d'industrialisation de l'élevage en France et établir cette cartographie, **Greenpeace s'est appuyée sur le nombre d'ICPE⁴⁹ (installations classées pour la protection de l'environnement) d'élevage soumises à autorisation, qui correspond au plus haut régime de classification**, pour quantifier le nombre de méga-installations en élevage et ainsi avoir une idée du phénomène des fermes-usines.

En fonction de leur dangerosité, les ICPE sont soumises à l'un des trois régimes suivants⁵⁰ :

INSTALLATIONS LES PLUS POLLUANTES / DANGEREUSES ↓	Déclaration	Simple déclaration en préfecture
	Enregistrement	Système d'autorisation simplifiée : pas d'étude d'impact, ni d'enquête publique
	Autorisation	Demande d'autorisation préfectorale pour fonctionner : étude d'impact et enquête publique

La gestion chaotique des installations agricoles classées

La base de données des installations classées du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) nous a été fournie en janvier 2023 par le MTES.

⁴⁹ Définition d'une ICPE : "Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers - riverains et/ou de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement, est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)." [Source](#).

⁵⁰ Greenpeace France, [Industrialisation de l'élevage en France. Le rôle des pouvoirs publics dans l'essor des fermes-usines](#), juin 2020.

Elle présente les ICPE en bovins, porcins et volailles qui sont soumises à autorisation et en fonctionnement.

Nous avons utilisé cette base de données avec les précautions qui s'imposent et avons identifié plusieurs problèmes :

- des anomalies dans la base de données fournies : mauvaises indications géographiques, absence de numéro de SIRET ou encore un nombre d'emplacements ou d'animaux incohérents ;
- une classification ICPE qui manque de précision :
 - ◆ pas de distinction entre les poules pondeuses et les volailles de chair, ce qui nous semble regrettable ;
 - ◆ la présence de certains abattoirs dans la catégorie des "bovins", alors que nous considérons que ces établissements ne sont pas des bâtiments d'élevage.

Nous avons donc dû effectuer des traitements correctifs à la main pour améliorer ces données, et tenons à souligner que ce recensement des fermes-usines ne se veut pas exhaustif : nous avons utilisé les données existantes les plus représentatives, et la base de données des ICPE en élevage soumises à autorisation transmise par la MTES nous permet seulement d'avoir une estimation des méga-installations d'élevage en France.

Par ailleurs, pour des raisons de lisibilité cartographique, nous avons choisi de rassembler sur la cartographie le chiffre du nombre de porcs et de truies en utilisant les facteurs de conversion donnés par [Eurostat](#)⁵¹.

Concrètement, les fermes-usines correspondent aux ICPE d'élevage soumises à autorisation qui dépassent les seuils suivants :

- Plus de 750 emplacements pour les truies

⁵¹ Ces coefficients donnent l'équivalence suivante : 1 vache correspond à 0,5 truie et 1 vache correspond à 0,3 porc. Nous avons privilégié le facteur le plus conservateur en convertissant l'ensemble en porcs (soit 1 porc = (0,5/0,3) x truies)

- Plus de 2000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)
- Plus de 40 000 emplacements pour les volailles⁵²
- Plus de 400 vaches laitières
- Plus de 800 animaux pour les élevages de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement⁵³

Des installations dangereuses et peu contrôlées

À cause de leurs impacts et des dangers⁵⁴ qu'elles représentent pour l'environnement, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumises à des contrôles bien spécifiques. On constate cependant un vrai affaiblissement de cette réglementation depuis une dizaine d'années, notamment dans le secteur de l'élevage :

- Le nombre d'animaux concernés par le seuil d'autorisation de la réglementation ICPE a été fortement diminué : de moins en moins d'exploitations sont concernées par le régime d'autorisation car un régime intermédiaire (le régime d'enregistrement) a été créé.
- Les ICPE soumises à ce nouveau régime d'enregistrement, beaucoup moins contraignant, sont beaucoup moins contrôlées.
- Les ICPE soumises à autorisation (celles qui présentent le plus haut risque) ne sont pas suffisamment contrôlées⁵⁵.

Concernant la surveillance et les sanctions des ICPE, la Cour des comptes a dénoncé en 2022 des failles sur les moyens de contrôle (partagés entre le ministère de l'Agriculture et celui de la Transition écologique), qui "ne sont pas

⁵² Par "volailles", on entend : les poulets, poules, dindes, pintades, canards, oies, cailles, pigeons, faisans et perdrix, élevés ou détenus en captivité en vue de leur reproduction, de la production de viande ou d'œufs de consommation ou de la fourniture de gibier de repeuplement.

⁵³ Ainsi que pour le transit et la vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels.

⁵⁴ Une synthèse des accidents ayant lieu dans les ICPE d'élevage est [disponible ici](#).

⁵⁵ Greenpeace France, [L'industrialisation de l'élevage en France](#), juin 2020.

à la mesure du nombre des installations et des enjeux environnementaux”, tandis que les sanctions sont “rares et peu dissuasives”⁵⁶.

À noter que les ICPE se trouvant en zone vulnérable doivent respecter les prescriptions prévues par le programme d’actions nitrates. En 2020, entre 90 et 95 % des élevages soumis au régime de l'autorisation se trouvent dans une commune présentant des zones vulnérables, et moins de 90 % pour les élevages soumis au régime enregistrement⁵⁷.

Par ailleurs, exploiter une installation classée sans avoir obtenu l'autorisation, l'enregistrement ou la déclaration nécessaires est passible **d'amendes administratives et/ou pénales**.

⁵⁶ Dépêche AFP du 9 mai 2022, reprise sur [ce site](#).

⁵⁷ https://rapportage.eaufrance.fr/sites/default/files/Nitrates/2020/NiD_France_Rapport_2020.pdf